



# Bref-Infos

## Les concours dans les bibliothèques

### ● Ce qu'il faut savoir sur les concours

Il existe différents concours pour exercer dans des bibliothèques (bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales...), sans oublier les centres de documentation publics, les archives...

Trois ministères proposent des concours :

- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche** (pour les bibliothèques universitaires...) => voir page 2
- **Ministère de la Fonction Publique Territoriale** (pour les bibliothèques municipales et services d'archives) => voir page 3
- **Ministère de la Culture** (pour les domaines de la documentation et des archives) => voir encadré page 2

### ● Comment connaître les dates et s'inscrire ?

- **Pour les dates** : vous pouvez consulter le site de la MIP de Louhans ([www.mip-louhans.asso.fr](http://www.mip-louhans.asso.fr), rubrique « Concours », « Quels sont les concours en ce moment ? ») : chaque mois sont diffusés les avis de concours dont c'est le moment de retirer les dossiers d'inscription.
- **Pour l'inscription** : il faut respecter certaines périodes d'inscription (en général, il y a 2 à 3 mois d'intervalle entre les dates d'inscription et les dates des épreuves). De nombreuses inscriptions ont désormais lieu par internet.

Attention ! Les concours ne sont pas forcément organisés tous les ans et pas toujours à la même période de l'année.

### ● Qui peut s'inscrire ?

- Certains concours exigent d'être titulaire d'un diplôme :
  - Catégorie A : accès avec un Bac+3 minimum.
  - Catégorie B : accès avec un Bac minimum.
  - Catégorie C : accès avec ou sans diplôme ou avec un CAP/BEP.
- Dans la Fonction Publique Territoriale, la REP (reconnaissance de l'expérience professionnelle) permet de s'inscrire à un concours externe quand on n'a pas le diplôme requis grâce à son expérience professionnelle. **Possibilité également d'être embauché par recrutement direct sans concours (voir page 3).**
- Pour devenir fonctionnaire, il faut également respecter certaines exigences (en terme de nationalité, de non condamnations judiciaires...).

#### Attention ! Vous êtes dispensé du diplôme si vous êtes :

- Un sportif de haut niveau figurant sur une liste fixée par le Ministre chargé des Sports.
- Un père ou une mère élevant ou ayant élevé au moins 3 enfants.

Une bonne préparation est indispensable, car vous serez en concurrence avec des personnes possédant le diplôme demandé.

### ● Externe, interne : quelle différence ?

On distingue :

- Le concours externe qui est réservé aux personnes ne faisant pas partie de l'administration.
- Le concours interne qui est réservé aux personnes fonctionnaires ou agents de l'Etat.
- Le 3ème concours (ou concours de 3ème voie) qui est ouvert aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle (hors administration publique) en rapport avec le concours.

Dans ce document, nous donnons les indications concernant le concours externe.

Pour connaître le détail des épreuves, contactez la MIP ou consultez les sites des Ministères.

### ● Comment se passe un concours ?

En règle générale, il faut passer des épreuves écrites et orales.

### ● Quelle affectation en cas de réussite du concours ?

L'affectation à un poste diffère selon le ministère (voir pages 2 et 3).

# Enseignement supérieur et de la recherche



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) (rubrique « ressources humaines »)

- **Pour exercer où ?** Dans les bibliothèques universitaires, la BNF (Bibliothèque Nationale de France), bibliothèque du Centre Pompidou...
- **A savoir :** si vous réussissez le concours, un poste vous est proposé n'importe où en France. Vous devez donc être mobile.

A	<b>Conservateur d'état des bibliothèques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> concours avec un Bac+3</li><li>• <b>Fréquence :</b> tous les ans (12 postes en 2016)</li></ul>	► <b>Ce qu'il fait :</b> il dirige et encadre des bibliothèques de l'Etat et de ses établissements publics.
	<b>Bibliothécaire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> concours avec un Bac+3</li><li>• <b>Fréquence :</b> tous les ans (16 postes en 2016)</li></ul>	► <b>Ce qu'il fait :</b> il participe aux tâches d'animation et de formation et assure des tâches d'encadrement.

B	<b>Bibliothécaire assistant spécialisé de « classe supérieure »</b> <p><i>Ex concours de Bibliothécaire adjoint spécialisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> Concours avec un Bac+2 (DUT « Métiers du livre » ou équivalent)</li><li>• <b>Fréquence :</b> tous les ans (7 postes en 2016)</li></ul>	► <b>Ce qu'ils font :</b> ils effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils encadrent le personnel chargé du magasinage.
	<b>Bibliothécaire assistant spécialisé « classe normale »</b> <p><i>Ex concours d'Assistant des bibliothèques</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> Concours avec un Bac</li><li>• <b>Fréquence :</b> tous les ans (24 postes en 2016)</li></ul>	

C	<b>Magasinier principal des bibliothèques de deuxième classe</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> Concours avec un Brevet des collèges ou un diplôme équivalent au CAP/BEP. Le diplôme d'ABF est un plus.</li><li>• <b>Fréquence :</b> tous les ans (20 postes en 2016)</li></ul>	► <b>Ce qu'il fait :</b> il assure l'encadrement des magasiniers des bibliothèques.
	<b>Magasinier des bibliothèques de deuxième classe</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accès :</b> sans concours. Le diplôme d'ABF est un plus (voir page 4).</li><li>• <b>Fréquence :</b> indéterminée. Dernier recrutement en 2012 (46 postes).</li><li>• <b>Recrutement :</b> parution d'offres sur <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">legifrance</a> (<a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a>) ou sur le site du Ministère (rubriques « Ressources humaines », puis « Concours, emploi et carrières », puis « Personnels des bibliothèques », puis « Concours de personnels des bibliothèques », puis « Guide des concours des personnels des bibliothèques »).</li></ul> <p>! <b>Accès sans concours</b></p>	► Exemple tiré d'une offre d'emploi : <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil et information des utilisateurs (étudiants et enseignants de l'IUT et du centre de droit)</li><li>• Participation à la conservation et à la communication des documents</li><li>• Rangement des collections et des espaces</li><li>• Surveillance des espaces publics et maintien de l'ordre</li><li>• Assistance technique (postes informatiques, copieur, scanner).</li></ul>

## • Se préparer

- Sur internet : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) rubrique « Ressources humaines » puis « Personnels des bibliothèques » puis « Se préparer ».
- Par correspondance avec le CNED (05.49.49.94.94. ou [www.cned.fr](http://www.cned.fr)) pour les concours de « Bibliothécaire assistant spécialisé », « Bibliothécaire » et « Conservateur d'Etat des bibliothèques ». Tarif : de 399 à 409€ (payable en 3 fois).
- Préparation possible par les centres de formation aux carrières du livre (pour la Bourgogne, Bibliest 03 80 39 51 12).
- Avec des livres, notamment aux éditions Vuibert ([www.vuibert.fr](http://www.vuibert.fr)).

! **Bon à savoir :** travailler dans un service d'archives ou en documentation : concours du Ministère de la Culture et de la Communication (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>)

- Catégorie A : « **Chargé d'études documentaires** » accessible sur concours avec un Bac+3.
- Catégorie B : « **Secrétaire de documentation** » accessible sur concours avec un Bac.

# Fonction Publique Territoriale

• **Pour exercer où ?** Dans les bibliothèques municipales ou bibliothèques centrales de prêt.

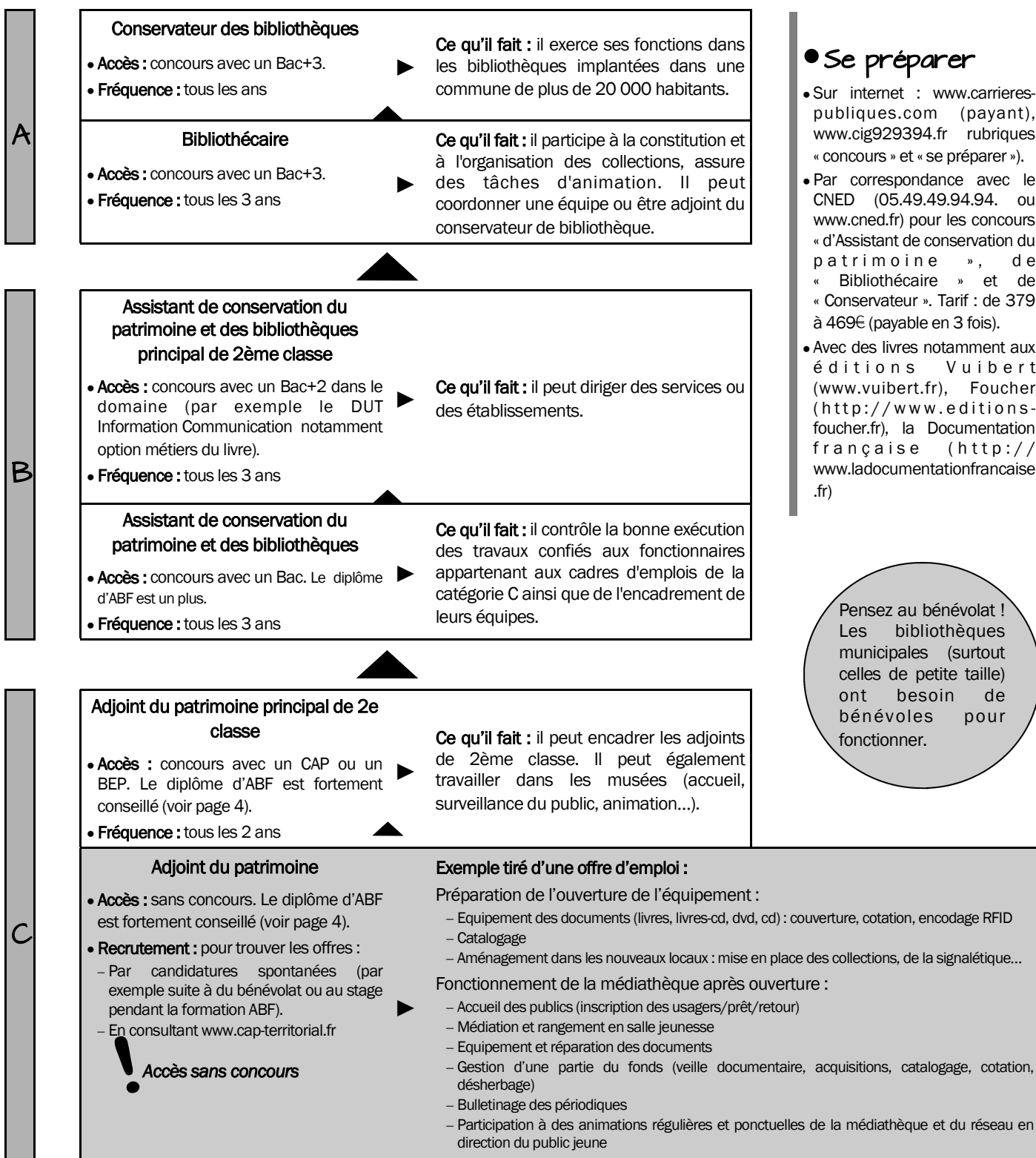
• **A savoir :**

– Les concours de la Fonction Publique Territoriale sont gérés au niveau des Centres de Gestion de chaque département.

– **Attention ! La réussite au concours ne vaut pas recrutement :** une fois le concours obtenu, vous devez être recruté par une collectivité. Vous pouvez trouver des offres sur [www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr) (votre concours est valable 3 ans).

**Les centres de gestion**

- En Bourgogne :
  - [www.cg21.fr](http://www.cg21.fr)
  - [www.cdg58.com](http://www.cdg58.com)
  - [www.cdg71.fr](http://www.cdg71.fr)
  - [www.cdg89.fr](http://www.cdg89.fr)
- En Franche-Comté :
  - [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)
  - [www.cdg39.org](http://www.cdg39.org)
  - [www.cdg70.fr](http://www.cdg70.fr)
  - [www.cdg90.fr](http://www.cdg90.fr)
- Rhône et Ain :
  - [www.cdg01.fr](http://www.cdg01.fr)
  - [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)



• **Se préparer**

- Sur internet : [www.carrieres-publiques.com](http://www.carrieres-publiques.com) (payant), [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr) rubriques « concours » et « se préparer ».
- Par correspondance avec le CNED (05.49.49.94.94. ou [www.cned.fr](http://www.cned.fr)) pour les concours « d'Assistant de conservation du patrimoine », de « Bibliothécaire » et de « Conservateur ». Tarif : de 379 à 469€ (payable en 3 fois).
- Avec des livres notamment aux éditions Vuibert ([www.vuibert.fr](http://www.vuibert.fr)), Foucher (<http://www.editions-foucher.fr>), la Documentation française (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>)

Pensez au bénévolat !  
Les bibliothèques municipales (surtout celles de petite taille) ont besoin de bénévoles pour fonctionner.

**Bon à savoir : travailler dans le service des archives départementales**  
Il existe également deux autres concours de catégorie A qui permettent de travailler, entre autres, au service des archives :

- « Conservateur territorial du patrimoine », accessible sur concours avec un Bac+3 (organisé tous les ans).
- « Attaché de conservation du patrimoine », accessible sur concours avec un Bac+3 (organisé tous les 3 ans).

## Le DUT Information Communication option Métiers du Livre et du Patrimoine en 1 an

- **Lieu** : Dijon
- **Inscription** : en mars
- **Dates et durée** :
  - De septembre à fin mars (25 semaines) + stage de 8 semaines d'avril à juin
  - 30h environ de cours par semaine
- **Pré-requis** : Bac+2 (avoir étudié l'anglais pendant au moins 3 ans).
- **Sélection** : dossier (éventuellement un entretien)
- **Programme** : enseignements liés au module « Bibliothèque médiathèque » ou « Musées et patrimoine ».
- **Coût** :
  - Formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Bourgogne et donc d'être gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi (attention, l'accord du Conseil Régional n'est connu qu'en juillet, voire septembre de chaque année).
  - Financement CIF : 4 800€ environ.
  - Financement uniquement personnel : 1 000€ + droits d'inscription à l'université.
- **Coordonnées** : pour des informations sur la formation (03.80.39.65.20.), pour le coût (03.80.39.51.80.).

## Autres formations (documentation, librairie...)

- Licence Professionnelle Communication et Information en ressources documentaires et bases de données : archives et patrimoine industriels, culturels et administratifs APICA à l'Université de Bourgogne
- Licence Professionnelle Ressources documentaires et bases de données option documentation d'entreprise par correspondance avec le CNED (05.49.49.94.94.)
- Formations en bibliothéconomie par correspondance avec le CNED (05.49.49.94.94.)
- Formation de vendeur en librairie (diplôme équivalent à un Bac) en contrat d'apprentissage avec la CCI de Lyon (04.72.53.88.00.)
- Formation de gestionnaire de librairie (diplôme équivalent à un Bac+2) en formation pour adultes sur 9 mois (d'avril à novembre) avec la CCI de Lyon (04.72.53.88.00.). Tarif : 2 200€ pour un demandeur d'emploi, 8 000€ environ dans le cadre d'un CIF.

